

Journal du Lot 30^c

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	18 fr. 50	28 fr.	45 fr.
Autres départements	20 fr.	30 fr.	48 fr.

TÉLÉPHONE 31 COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET, Paul GARNAL

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES	1 fr. 90
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	2 fr. 25
RECLAMES 3 ^e page (— d ^e —)	3 fr. 50
» 2 ^e page (— d ^e —)	6 fr.

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

DES ACTES, NON DES DISCOURS

Deux lois très importantes viennent de paraître au Journal Officiel qui touchent à des matières sur lesquelles mon incompétence, que je mesure sans fierté, est telle que je ne veux pas me risquer à vous les expliquer personnellement. Il s'agit de ces questions financières qui ont fourni tant de thèmes aux déclamations démagogiques des propagandistes révolutionnaires. Il s'agit de la spéculation boursière contre laquelle on a prononcé tant de harangues enflammées, mais qu'on n'a jamais rien fait pour empêcher.

Démagogie et Finance étaient associées par des liens dorés et secrets qui faisaient de l'une la couverture, la protection de l'autre. Les Rois de la Finance étaient ceux de notre pauvre démocratie. Ils avaient de solides raisons d'être parfaitement rassurés ; ils tenaient de la coulisse les fils par lesquels ils manœuvraient les maléfaisants pantins qui gesticulaient sur le tréteau. Et leur était bien égal d'être maudits et flétris, pourvu qu'ils fussent obéis. Ils laissaient à d'autres les apparences du pouvoir, mais ils en exerçaient la réalité et peu leur importait que leur domination fût secrète pourvu qu'elle fût assurée.

Avec le gouvernement national de Pétain il en va autrement. Après avoir dénoncé, en termes définitifs, la honteuse complicité des deux Internationales : celle du Socialisme et celle de la Finance, il a promis de les briser l'une et l'autre.

C'est fait pour le Socialisme menteur qui se disait « pacifiste » et qui nous a lancés dans la guerre après nous avoir désarmés, qui ne pouvait fleurir et prospérer que sur la misère ouvrière, parce qu'il avait besoin que le travailleur fût malheureux pour être révolutionnaire.

Cela sera fait contre le Capitalisme accapareur qui exploitait le public d'une autre manière en vidant les bas de laine pour remplir ses coffres-forts, en tirant ses profits des rançons qu'il prélevait sur le travail et l'épargne des autres.

Cela sera fait jusqu'au bout et la besogne est bien commencée par les deux lois dont je parle plus haut et que, crainte de le mal faire moi-même, je vais vous faire expliquer par un autre en quelques mots.

Voici donc l'exposé très résumé que je trouve fait par une plume experte : « La première loi prévoit que les actions des Sociétés ne pourront à l'avenir, en cas de négociations, être livrées que sous la forme nominative, à moins encore qu'elles ne soient déposées chez un agent de change ou dans un établissement agréé par le Ministère des Finances. Le texte interdit, en outre, toute vente d'actions sans l'intervention d'un officier ministériel ou d'un établissement agréé.

« Quel est le but de ces dispositions ? Elles vont permettre un contrôle absolu sur les transactions en Bourse. En même temps, elles empêcheront la spéculation qui s'exerceait sur le marché des valeurs. Donc, plus de dissimulation possible des richesses mobilières, plus de poussée spéculative à la hausse ou à la baisse. »

Voilà pour la première mesure dont la portée n'a pas besoin d'être soulignée et voici pour la seconde :

« La seconde loi est vraiment révolutionnaire. Elle institue le blocage des dividendes et des tantièmes et interdit aux Sociétés d'en effectuer la distribution au delà de 6 o/o du capital. Ces dividendes et tantièmes seront calculés sur les trois exercices clos avant le 1^{er} janvier 1940. »

Mesures qui n'ont pas pour objet de brimer le capital, mais de répartir équitablement les sacrifices imposés à tous entre tous les membres de la communauté nationale. Pour favoriser la création d'entreprises nouvelles, il est d'ailleurs prévu que les capitaux employés depuis le 1^{er} janvier 1941 pourront se voir attribuer un dividende supérieur, atteignant 8 o/o au maximum. Combinées avec celles déjà prises, ces dispositions permettront d'obtenir les quatre résultats suivants : empêcher la fuite des capitaux à l'étranger, ramener au Trésor public les sommes avancées à l'Economie, contrôler strictement les prix, maintenir intacte la valeur de la monnaie.

On voit toute la différence entre cette politique réaliste qui agit au lieu de parler et celle, par exemple, du Front populaire qui ne faisait rien et se perdait en discours. Jamais il n'aurait osé prononcer de pareilles lois. Jamais les banques, les trusts, la finance internationale ne furent plus florissantes qu'au temps du Front populaire qui brandissait sur eux des gestes de menace lesquels s'achevaient dans la coulisse en gestes de mendicité.

Aussi ne faut-il pas s'étonner si la Haute Finance, qui voudrait voir revenir ces temps bénis, pousse au désordre en subventionnant la propagande communiste.

Emile LAPORTE.

Travailleurs, connaissez vos droits !

LES SALAIRES NE PEUVENT ÊTRE DIMINUÉS PAR LA SEULE VOLONTÉ DU PATRON

En aucun cas, un chef d'entreprise ne peut diminuer spontanément les salaires ou émoluments versés à ses employés. Voilà une règle que tous les travailleurs doivent se rappeler et qui se trouve confirmée par une importante circulaire adressée le 25 janvier aux Inspecteurs divisionnaires du Travail par le Ministère de la Production Industrielle et du Travail.

Le principe posé est le suivant : les salaires doivent rester aujourd'hui ce qu'ils étaient au 1^{er} septembre 1939. C'est donc les salaires du 1^{er} septembre 1939, travailleurs, que vous êtes en droit de toucher.

Les salaires fixés par convention collective ou sentence arbitrale ne peuvent être modifiés unilatéralement en vertu de l'article 1^{er} du décret du 10 novembre 1939. Quant aux salaires non fixés par convention collective ou sentence arbitrale, ils ne peuvent pas davantage être modifiés, soit en vertu de l'article 5 du décret du 10 novembre 1939 pour les établissements travaillant pour la Défense Nationale, soit en vertu du décret du 10 juin 1940 pour les autres.

Mais, direz-vous, stabiliser les salaires au 1^{er} septembre 1939, c'est sans aucun doute une bonne chose, mais c'est peut-être parfois regrettable. Dans certains cas, si on ne veut pas aboutir à des compressions de personnel, il faudra bien envisager des réductions de salaires. Dans d'autres, au con-

traire, des majorations, vu les difficultés présentes.

Et cette remarque est en effet très judicieuse.

Aussi, le gouvernement a-t-il prévu qu'exceptionnellement il serait possible de réviser les salaires. Mais il a entendu, pour plus de garantie, se le réserver.

Et c'est en principe le Ministère du Travail et le Ministère du Travail seul qui peut modifier le barème des salaires après avoir pris du reste l'accord de son collègue des Finances.

Sans doute, le barème des salaires peut être également modifié par l'Inspecteur du Travail, mais ce n'est que provisoirement, en attendant la décision ministérielle.

De même, si les salaires fixés par convention collective peuvent être modifiés dans le cadre d'une entreprise, d'accord entre les délégués ouvriers et le patron, ce ne peut être que pour une durée limitée à trois mois et sous réserve de l'approbation de l'Inspecteur du Travail.

Résumons donc surtout ceci : il n'appartient pas à vos patrons de diminuer d'eux-mêmes vos salaires ; s'ils le font, ils méconnaissent la loi. Vous devez pouvoir, en invoquant auprès d'eux les textes que nous venons d'indiquer, obtenir à l'amiable satisfaction, sinon adressez-vous sans tarder à l'Inspecteur du Travail.

INFORMATIONS

Libération des prisonniers de guerre

A la suite de l'accord intervenu à Berlin, entre le Führer et M. Scapini, au sujet des prisonniers de guerre soutiens de famille, la direction des prisonniers de guerre a reçu, tant de la zone occupée que de la zone non occupée, plus de 6.000 dossiers composés de demandes concernant principalement des prisonniers fils aînés de quatre enfants mineurs.

Ces dossiers ont été transmis à Berlin. Un certain nombre de ces prisonniers sont déjà rentrés en France.

Les libérations sont ordonnées au fur et à mesure de l'examen des dossiers par la commission allemande des prisonniers de guerre.

Après la Conférence de Tokio

La Conférence de Tokio s'est terminée mardi. Le traité entre l'Indochine et la Thaïlande a été signé. La France cède au Siam certains districts dans les provinces du Laos et au nord-ouest du Cambodge.

Par ces signatures, les relations amicales entre la France et la Thaïlande ont été restaurées et le lien de coexistence et de coprosperité entre le Japon d'une part, la France et la Thaïlande d'autre part, ont été cimentés, contribuant ainsi, dans une certaine mesure, à l'établissement de la paix dans la grande Asie orientale et dans le monde en général.

Trois millions et demi de paires de chaussures seront livrées au public en mars.

M. Ribes, directeur de l'Office de répartition du cuir, a reçu la presse et lui a présenté un bilan de son activité, qui est des plus encourageants. En effet, la répartition de la chaussure pour le mois de mars comportera les quantités suivantes : Usage, 792.763 paires ; fantaisie, 1.197.880 paires ; spéciales, 1.501.702 paires.

La répartition des produits industriels

L'« Officiel » publie une loi portant organisation de la répartition des produits industriels et réglant le contrôle et la répression des infractions. Des contrôleurs munis de pouvoirs étendus auront droit d'entrée dans les locaux professionnels, les magasins, les établissements qui produisent, transforment ou détiennent jusqu'à leur consommation, des produits qu'ils sont chargés de répartir et de contrôler.

A la veille d'événements importants...

Dans la revue hebdomadaire « Das Reich », le docteur Goebbels parle des espoirs qu'éveille dans le peuple allemand les opérations militaires de ce printemps. « Notre presse et notre radio sont en train de préparer les fanfares des nouvelles extraordinaires. Sur tous les fronts comme dans le pays, on est prêt à l'action et l'on attend que l'ordre du Führer. Le printemps s'annonce, poursuit-il. D'ores et déjà, mais il n'est pas encore là. L'hiver, dans lequel l'Angleterre mettait ses espoirs, est en train de finir. Sous peu, les journaux n'auront plus à publier de longs articles purement théoriques, mais annoncer des faits. »

Nos Echos

D'abord, son pays !

Dans son intéressante conférence à la Société de Géographie, Points de vue sur le Quercy, vieille terre de France, que nous avons fait adresser en brochures à plusieurs de nos compatriotes, le docteur Deguiral, son auteur, faisait cette judicieuse remarque à ses auditeurs qu'il faut une certaine originalité pour borner son ambition à connaître nos départements et qu'il pouvait sembler audacieux de parler du Lot, si proche.

« Le Lot, diraient les intrépides du snobisme, qui ne commencent à dresser l'oreille qu'en entendant citer le Spitzberg ou le Tanganyka, mais c'est à côté, un petit département français qu'on voit du train. »

« Et ils diraient encore : qu'on nous parle des meurs samoyèdes, voilà qui est compréhensible. Pourquoi perdre son temps après une petite province française qui meurt lentement et qu'on doit laisser mourir tranquille dans le fumet de sa cuisine excellente et les vapeurs de la réputation surannée de ses vins de Cahors. »

Que notre province fut comme atteinte depuis quelque trente ans d'un mal de langueur, on ne le sait que trop bien chez nous. Mais l'espoir est revenu de lui rendre cette vie et cette ardeur qu'elle avait commencée de perdre.

Et l'on ne pourrait plus dire à présent ce que le docteur Deguiral ajoutait aussitôt :

« N'était-ce pas, jadis, ce que pensaient, inconsciemment peut-être, non seulement tous les amateurs de ce risme à grand tapage, où l'on explore en dix jours la moitié de l'Europe,

Le gouvernement français n'a cédé à l'Allemagne aucune base navale ou aérienne au Maroc.

La radio de Brazzaville ayant annoncé que le gouvernement français avait mis à la disposition de l'Allemagne un certain nombre de bases navales et aériennes au Maroc, on déclare, dans les milieux avertis de Vichy, que cette nouvelle est complètement fautive.

Le ministre de Grande-Bretagne à Sofia échappe à un attentat

M. George Rendell, ministre de Grande-Bretagne à Sofia, a échappé de peu à la mort. Deux grosses bombes ont fait explosion peu après son arrivée, dans le hall de l'hôtel Pétra, à Stamboul, tuant et mutilant affreusement trois Turcs, blessant quatre diplomates britanniques et provoquant des blessures plus ou moins graves à vingt-sept personnes, dont trois citoyens anglais.

La police, après enquête, a déclaré que les bombes avaient été presque certainement cachées parmi les bagages de la suite de M. Rendell. Au moment de l'explosion, le ministre se trouvait déjà dans sa chambre. Sa fille, qui se trouvait encore dans le hall, n'a pas été blessée.

Les forces anglaises en Méditerranée

Le « Giornale d'Italia » précise qu'elles sont constituées par deux groupes. Le premier groupe est placé entre Gibraltar et Alexandrie, avec des missions exclusivement méditerranéennes. Il comprend 7 des 13 grands unités de bataille dont la Grande-Bretagne dispose, 3 navires porte-avions, 10 grands croiseurs, 70 unités plus petites entre les éclaireurs et les destroyers, 15 sous-marins et des mines, d'autres unités du service des Indes. L'autre groupe, placé dans l'Océan Indien et la mer Rouge, avec base à Aden, est formé par sept croiseurs lourds et par vingt autres unités plus petites.

EN PEU DE MOTS...

— Mardi, un train de 600 blessés et malades rapatriés d'Allemagne est arrivé à Pau.

— Sur l'initiative de l'acteur de cinéma Aimos, on vient d'ouvrir à Paris un restaurant où les gosses malheureux pourront déjeuner pour la somme de 2 fr. 75.

— L'Académie des Jeux Floraux a décerné le grand prix de prose Fabien-Artigues (5.000 fr.), à M. Jean Contrasty, de Lotet (Htes-Pyrénées), pour son ouvrage sur : « Les Evénements de Comminges ». Un prix d'Académie de 5.000 fr. a été, également, attribué à Mme Martignou, pour son roman sur : « Le Maître de Pourtalhon ».

— M. Magny, préfet de la Seine, a déclaré à un journaliste que, d'octobre à janvier, le nombre des chômeurs dans la région parisienne est descendu de 550.000 à 380.000.

— A la suite d'un incendie survenu dans un cinéma de Brockton (Etats-Unis), 12 pompiers ont été tués et un grand nombre brûlés ou blessés.

« mais encore les autorités les plus qualifiées officiellement pour veiller à la prospérité et au relèvement de nos départements. »

Aujourd'hui règne, même chez ces « autorités » un état d'esprit tout différent et même tout opposé et, tandis qu'un milieu de tant d'obstacles, le gouvernement travaille au relèvement de la France, partout on veut travailler à celui des provinces et des cités.

Il est nécessaire de ne pas s'enfermer en soi-même et de vouloir connaître l'étranger, mais il est indispensable de bien connaître son pays, d'abord.

L'esprit de sacrifice.

On signalait, hier, dans la plupart des journaux, l'acte de dévouement d'un marin français de La Roche-sur-Yon qui, au péril de ses jours, sauva deux soldats allemands qui allaient être engloutis par les flots.

Ce marin, nommé Louis Gondron, avait été alerté par les autorités militaires d'occupation pour accomplir cette mission.

On lui offrit, en récompense, une somme d'argent, mais le digne matelot qui est pourtant pauvre, n'accepta rien et demanda, en échange, la libération de trois prisonniers français.

Le Führer vient de faire droit à cette requête.

Ne trouvez-vous pas qu'en refusant de monnayer son courage en semblables circonstances, Louis Gondron s'est noblement inspiré de cet « esprit de sacrifice » dont le maréchal Pétain a exalté la valeur nationale ?

Cette démonstration morale, de la part d'un humble marin, vaut d'être citée. Elle demeure exemplaire et mériterait l'octroi d'une décoration exceptionnelle qui, hélas ! n'est pas encore créée.

Et puis, dans cette élégance morale, qui est la vraie noblesse, on est heureux de saluer quelque chose de vraiment français !

Chronique du Lot

AUX FRAISICULTEURS

Instructions adressées par le Président de la Fédération des Syndicats fraisiculteurs du Lot aux Présidents des sections locales.

En vue de la prochaine campagne, je prie les présidents des sections locales de vouloir bien réunir leur Syndicat et de faire connaître à M. Pevinsère à Puy-l'Evêque le plus tôt possible et avant le 17 mars dernier délai la totalité des fournitures qui leur seraient indispensables.

Contrairement à ce qui se pratiquait avant la guerre, je ne puis vous faire connaître les prix, ni les qualités qui vous seront fournies. A circonstances exceptionnelles correspondent des mesures exceptionnelles.

Cette année nous serons probablement fournis par un Comité de répartition et il faudra prendre ce que nous pourrions obtenir.

Faites donc confiance à vos dirigeants qui auront comme toujours au mieux des intérêts de la corporation. Leur action continue toujours et les questions de la vente, de l'expédition corporative ne sont pas en élévation.

Ne faites rien, ne traitez rien sans consulter la Fédération. Il est de l'intérêt de chacun de rester plus que jamais unis et en étroite liaison. J'espère pouvoir obtenir pour la prochaine campagne des prix très élevés. Si je le puis, je convoquerai une assemblée générale à Cahors ou tout au moins une réunion du Conseil d'administration avant le début de la campagne où nous ferons le point.

Pour l'organisation de la vente à Paris, il faut obligatoirement cette année restreindre le nombre des vendeurs. Chaque Syndicat doit choisir dans ses vendeurs habituels (commissaires et mandataires de Paris) un vendeur pour cinq producteurs.

Je vous demande de me faire connaître leurs noms avec la liste des producteurs correspondants ; ceci pour contrôle des maisons qui pourraient ne plus exister. Ces maisons sont indiquées par les circonstances et faits de dépôt de ces listes, vous membres la nécessité de s'y plier.

Faites-moi connaître d'autre part s'il reste des fonds à rentrer de la campagne 1940 et d'une manière précise la liste et le détail. Soyez sans inquiétude pour la rentrée des fonds de la prochaine campagne. Tout sera organisé avant le démarrage.

Comotant plus que jamais sur votre dévouement et votre ardeur dans ma tâche difficile, je vous adresse mes meilleurs sentiments syndicalistes.

Signé : Laurent FRAISSE, Président de la Fédération des Syndicats fraisiculteurs du Lot à Prayssac (Lot).

QUI VEUT DE L'HUILE NEUVE DOIT RENDRE LA VIEILLE

La Préfecture communique :

Conformément à la réglementation en vigueur, il est actuellement interdit de destiner des huiles usagées à un autre emploi que la régénération. Les utilisateurs doivent donc conserver obligatoirement leurs huiles usagées et les tenir à la disposition des sociétés agréées par l'Etat pour le massage et la régénération de ces huiles.

Tout vendeur d'huile neuve doit obligatoirement exiger de son acheteur la remise d'huile usagée, dans la proportion de 40 %, soit 2 litres d'huile usagée pour 5 litres d'huile neuve.

A défaut de remise d'huile usagée, le vendeur doit se faire remettre par ses clients un certificat attestant que cette dernière a été déposée dans l'un des centres cantonaux créés à cet effet.

Il est précisé que les revendeurs ne sont pas approvisionnés en huiles neuves qu'en proportion des huiles usagées remises par leur clientèle, compte tenu également des certificats créés de ces huiles délivrés par les centres récupérateurs.

Les huiles à régénérer seront reprises dans le département du Lot par les centres cantonaux, sur la base de 115 francs les 100 kgs. Les utilisateurs auront la faculté de s'adresser pour l'achat des huiles neuves au fournisseur de leur choix.

ALLOCATIONS FAMILIALES AU PERSONNEL DOMESTIQUE

Aux termes de l'article 22 du Code de la Famille, le bénéfice des allocations familiales est étendu au personnel domestique et d'une manière générale, à toutes les personnes qui sont occupées moyennant salaire par des fins lucratives.

Les commerçants et industriels déjà adhérents à la Caisse n'auront qu'à porter le ou les employés de cette catégorie sur le même bordereau que leur personnel occupé pour le commerce ou l'industrie.

D'autre part, toute personne qui occupe habituellement un personnel domestique est tenue de s'affilier pour ce personnel au Comité lotois des Allocations familiales.

Ces personnes, bien que travailleurs agricoles et affiliés elles-mêmes à la Caisse de Compensation Agricole ou Travailleurs Indépendants et affiliés à la Caisse des Travailleurs Indépendants doivent adhérer pour leur personnel domestique au Comité lotois des Allocations familiales, Chambre de Commerce à Cahors. Leur affiliation doit être souscrite avant le 31 mars 1941.

L'avancement des instituteurs

Le « Journal Officiel » publie une loi aux termes de laquelle les listes de présentation des instituteurs et institutrices publiques, en vue des propositions annuelles de 1940 seront arrêtées par les inspecteurs d'Académie, après avis du Conseil des Inspecteurs primaires.

LÉGION FRANÇAISE DES COMBATTANTS

AGRICULTEURS LÉGIONNAIRES !

Prenez garde ! Des gens qui se prétendent vos amis, et qui en réalité ne sont que de faux amis, ou mieux encore des ennemis de la France, accomplissent une mauvaise besogne qu'il importe de dénoncer.

Ils vous conseillent de diminuer vos emblavures et vos semailles vivrières : « Au prix fixé par la taxe officielle, vous ne voyez y retrouver pas » disent-ils. « Ne semez que ce qui est nécessaire pour faire vivre votre famille ! »

Ce sont-là évidemment propos de mauvais Français, ou de pêcheurs en eau trouble, qui, de tous temps, ont cherché à dresser les paysans contre les ouvriers, les compagnes contre les villes, et qui récemment encore essayaient d'opposer la France occupée à la France non occupée.

Agriculteurs légionnaires, souvenez-vous des paroles du Maréchal, notre Chef vénéré : « Soyez à mes côtés. Le combat reste le même. Il s'agit de la France, de son sol, de ses fils. »

Et le Maréchal vous connaît bien, voici ce qu'il dit de vous : « Le métier du paysan est un dur métier, qui exige toujours de l'endurance, souvent du courage, parfois de l'héroïsme. »

N'est-ce pas Lui encore qui a écrit : « Cependant, le labeur du paysan ne cept pas toujours... la récompense « qu'il mérite... Rien n'est certain au champs. Le travail ne suffit pas. Il reste à protéger les fruits de la terre « contre les caprices du temps, le gel, « l'inondation, la sécheresse... »

Agriculteurs légionnaires, tous groupés derrière le Maréchal, suivez ses conseils, les meilleurs, les plus nobles :

« Une jachère de nouveau emblavée, « c'est une portion de la France qui renait... »

« Faisons notre devoir les uns et les autres en toute conscience : le salut de la France, que mettraient en danger « nos discordes, sera la récompense de « notre union. »

La Légion Française des Combattants, Union départementale du Lot.

AUTOS A L'ACÉTYLENE

Des Ponts et Chaussées : La mise en circulation d'un véhicule neuf équipé d'un dispositif pour l'emploi de l'acétylène, seul ou en mélange avec un autre carburant, ou d'un véhicule qui circulait précédemment avec un autre carburant et a été transformé par l'adjonction d'un tel dispositif est dorénavant subordonnée à la possession d'une licence.

La possession de cette licence ne dispense pas l'acquéreur d'un véhicule ainsi équipé de l'observation des règles relatives aux licences d'achat qui sont ou pourront être imposées à tout acheteur d'un véhicule automobile.

Les licences sont réservées aux véhicules utilitaires de transports de marchandises, dont la charge utile n'excède pas 2.500 kilos.

Les demandes de licences doivent être adressées à l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, 15, boulevard Gambetta, à Cahors, avant le 2 avril 1941 ; passé ce délai, elles ne seront pas recevables.

Toutefois, à titre transitoire, des licences de régularisation seront attribuées pour les véhicules de toute catégorie, à la condition que les demandeurs produisent à l'appui de leurs demandes qu'ils doivent être déposés avant le 17 mars, une attestation de leur montage certifiant que l'équipement pour la marche à l'acétylène était en cours le 2 mars.

Pour tout renseignement complémentaire, écrire à l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées en joignant un timbre pour la réponse.

SYNDICAT DES AVICULTEURS ET ELEVEURS DE VOLAILLES

En vue de la création d'un Syndicat des aviculteurs et des éleveurs de volailles du département du Lot, les éleveurs intéressés sont priés de se faire inscrire chez M. Robert Valat, à Lafarge, par Souillac (Lot), en lui indiquant leur adresse exacte, genre d'élevage, et nombre de têtes de volailles (poussins ou poules) au 1^{er} mars 1941.

PRIX DES VOLAILLES

M. le Préfet vient de prendre l'arrêté suivant : Oisons, de 8 jours, 25 fr. la paire ; de 15 à 38 fr. la paire ; de 39 jours, 45 fr. la paire. — Canetons, de 8 jours, communs, 17 fr. la paire ; musqués, 21 fr. la paire ; mulards, 27 fr. la paire. — Poussins, de 8 jours, 6 fr. la paire. — Pintadeaux, de 8 jours, 12 fr. la paire. — Dindonneaux, de 8 jours, 18 fr. la paire ; de 2 mois (ayant pris le rouge), 48 fr. la paire.

PRIX DES POIREAUX

M. le Préfet vient de prendre un arrêté fixant le prix des poireaux épluchés à 6 fr. le kilo.

CAHORS

POUR CEUX QUI EN ONT BESOIN !

Le Secours National poursuit son œuvre d'aide et de fraternité avec un dévouement auquel tout le monde rend hommage. C'est chaque jour avec une émotion reconnaissante qu'on voit le défilé des 200 ou 250 enfants qui se rendent au réfectoire installé chez les Secours Noires, pour y prendre le goûter substantiel qui leur est préparé et c'est une joie de voir leurs physionomies réjouies quand ils en sortent. Voilà une belle œuvre, et pratique celle-là, en faveur des familles nécessiteuses ou de situation modeste. C'est aux enfants de ces familles qu'elle doit être réservée. Aussi tenons-nous à nous faire l'écho de l'étonnement de passants qui ont vu revenir de ces goûters des enfants appartenant notablement à des familles qui sont en mesure de leur assurer une nutrition suffisante. Ceux-là risquent de prendre une part qui devrait être assurée aux autres.

PRIX DES ŒUFS

M. le Préfet vient de prendre l'artéfact suivant, à compter de la publication du présent arrêté, les prix maxima de vente des œufs sont fixés comme suit :
I. — Œufs frais : 12 fr. la douzaine à la ferme ; 13 fr. la douzaine sur les marchés ; 14 fr. la douzaine au détail chez les commerçants.
II. — Œufs conservés à la chaux : d'un poids moyen de 55 à 60 gr. : 875 fr. le mille en gros au lieu de conservation ; 12 fr. 50 la douzaine à la vente au détail ; d'un poids moyen de 52 à 55 gr. : 800 fr. le mille en gros au lieu de conservation ; 12 fr. la douzaine à la vente au détail.
III. — Œufs conservés en frigoliques ou stabilisés : d'un poids moyen de 55 à 60 gr. : 900 fr. le mille en gros au lieu de conservation ; 13 fr. la douzaine à la vente au détail ; d'un poids moyen de 52 à 55 gr. : 850 fr. le mille en gros au lieu de conservation ; 12 fr. 50 la douzaine à la vente au détail.
Ces prix doivent être affichés.

ALSACIENS-LORRAINS

Groupement de Cahors. — Le Comité invite toutes les personnes allocataires à se présenter vendredi 14 mars 1941, de 17 h. 30 à 18 h. 30, et le samedi 15 mars 1941, de 14 h. à 16 h., à la Permanence (Mairie de Cahors), où une communication importante leur sera faite.

LYCÉE GAMBETTA

La réouverture des classes du Lycée aura lieu le lundi 17 mars, à 8 heures, après le salut aux couleurs. Les pensionnaires devront rentrer le dimanche 16 mars, à l'heure réglementaire.

Nécrologie

Nous avons appris avec regret la mort de M. Etienne Matté, facteur en retraite, décédé à Cahors, à l'âge de 62 ans. M. Matté, qui était un ancien sous-officier, avait été nommé facteur à Cahors où son service était très apprécié. Sa mort a provoqué de vifs regrets parmi ses collègues et parmi tous ceux qui le connaissaient et l'estimaient. Nous adressons à la famille du regretté disparu nos bien sincères condoléances.

Électrification de la ligne Brive-Montauban

Parmi les travaux déclarés d'utilité publique et figurant au programme spécial d'équipement de la « Société nationale des chemins de fer », publié par l'« Officiel », figure le projet d'électrification (première voie) de la voie ferrée entre Brive et Montauban.

Des chevaux aux agriculteurs

Par décret du ministre secrétaire d'Etat à la Guerre, les corps de troupe sont autorisés à prêter des animaux (jusqu'à concurrence du quart de leur effectif, dans un rayon pouvant atteindre, dans certains cas, cent kilomètres de leur garnison. Toutefois, ce prêt ne peut être consenti que si les emprunteurs sont en mesure de fournir l'avoine et le fourrage nécessaires pour nourrir les animaux qui leur sont confiés. Les agriculteurs désireux d'emprunter des animaux sont invités à s'adresser à l'autorité militaire la plus rapprochée de leur résidence.

Plainte retirée

L'enquête ouverte au sujet du vol de 1.950 fr. commis au préjudice de Mme Calméjane, rue St-Creix, par la jeune E. B., demeurant quai de Regourd, est close. Mme Calméjane a retiré sa plainte.

Chronique des Théâtres

Le célèbre « Théâtre des Deux-Anes » donnera en deux représentations de gala, spectacle le plus gai et le plus original de la saison avec le roi des loufoques Pierre Dac, entouré de la célèbre vedette de l'écran, Mady Berry, du chansonnier Jean Marsac, de l'humoriste Bernardet, du sympathique Jacques Cathy et de dix autres... et une revue torquante toute d'actualité. Telles seront les principales attractions de cette fameuse tournée, qui jouera deux fois : le dimanche 16 mars en matinée à 15 heures et en soirée à 8 h. 30, au Théâtre Municipal de Cahors. Louez d'urgence vos places !

Feuilleton du « Journal du Lot » 29

LE SORTILÈGE DE VENISE

par ÉDOUARD DE KEYSER

— Qu'importe ! s'écria-t-il.
— Cet aveu, cette demande, je les regrette, car un refus tranquille presque toujours lie les liens de l'amitié.
Il haleta :
— Vous refusez?... Vous refusez?...
— Vous supposez bien, n'est-ce pas, que je ne me marierai pas sans amour, répondit-elle, plus bas encore.
En ce moment, l'image de Francou le passa devant ses yeux. Se marier sans amour, n'avait-elle pas été près de le faire ?
— Ce qui n'est pas ne peut éclipser... La tendresse appelle la tendresse... Je vous aimerais tant que votre cœur s'ouvrira.
— Non...
— Il murmura :
— C'est définitif ?
— Définitif, mon ami... Ne m'en veuillez pas, je vous prie. Je vous jure que si je croyais pouvoir répondre un jour à votre affection, je ne vous repousserais pas... Il faut garder notre amitié. Elle est belle... Et surtout, ne pas m'en vouloir... Ne pas m'en vouloir...
— En venant, j'avais le cœur serré. Il se leva et dit encore :
— Je vais demander à mon père de me rappeler à Rome...
— Peut-être... oui... La séparation momentanée... Vous ne m'en voulez pas ?
Jeannille l'avait suivi jusqu'à la porte de la maison. Elle le regarda traverser le petit jardin fleuri de roses.
Remontée dans sa chambre, elle ne songea plus à sortir. La solitude la couvrit d'un linceul. Jamais la maison, le rio, la ruelle, n'avaient été aussi implacablement vidés de bruit. Elle essaya de lire, ferma le livre au bout de deux pages, et, finalement, elle se mit à pleurer.
Mare revint cinq jours plus tard. La première parole de sa mère fut une interrogation.
— Guéri ?
— Il haussa les épaules, lourdement.
— Pouvez-vous guérir, maman ?
Et tout de suite :
— Qu'est-elle devenue ? Que fait-elle ?
— Rien... Elle ne sort même plus. Elle a abandonné le piano. Elle paraît désuivée. Peut-être le climat de Venise...
Il brulait de savoir comment avait tourné le flirt de Sylvio.
— Tu brèves à lui, dit soudain Mme Brion.
— Oui.
D'une voix étrange, dont la gorge fermée paraissait arrêter les sons, il ajouta :

RAPPEL IMPERIEUX

Tous les jeunes ont l'obligation d'accomplir un stage dans les chantiers de jeunesse

On nous communique :
Il est rappelé que tous les jeunes Français nés entre le 1^{er} avril et le 30 septembre 1920 sont astreints à un stage dans les chantiers de la jeunesse s'ils sont actuellement domiciliés en zone libre. La date à laquelle certains ont pu quitter les autres départements français n'entre pas en ligne de compte, pas plus que les conditions de leur départ : ce sont les jeunes réfugiés ou repliés à un titre quelconque qui sont également visés par la Loi.
Il est en est de même des jeunes gens de 20 ans qui auraient pu être exemptés ou ajournés par l'autorité militaire au cours d'un conseil de révision ; ils doivent tous rejoindre les chantiers. Ceux qui croiraient devoir faire valoir une infirmité ou une maladie se conformeront aux « Recommandations importantes » figurant au bas des affiches de convocation.
Il est rappelé que quoique se soustrait ou tente de se soustraire aux obligations de stage dans les chantiers de la jeunesse est passible d'un emprisonnement de deux mois à cinq ans et d'une amende de cinquante à mille francs ou de l'une de ces deux peines seulement.
Les complices sont punis de mêmes peines.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

Séance du 3 mars 1941
(Suite et fin)
M. Viré a eu l'occasion de visiter une école de campagne, un peu perdue dans la montagne, et il a pu constater et la bonne tenue des cahiers et la spontanéité et l'originalité des réponses aux questions posées.
Des séances de travaux manuels sont prévues par les programmes ; la veille du jour de sa visite les élèves avaient modelé des oiseaux en argile et certains étaient remarquables de naturel.
La population est d'ailleurs accueillante et hospitalière et offre discrètement ses menus services.
Dans ses prospectives, M. Viré eut l'occasion de recueillir six séries de pierres polies ; l'esprit mis en évidence, il retrouva gravés au trait des dessins primitifs sur les parois de quelques grottes. Il a laissé là-bas quelques personnes que ses recherches intéressaient et qui seront peut-être le noyau d'une future société d'archéologie.
M. Montel donna ensuite à la Société la primeur de deux poèmes ; l'un dédié à son Président : « Promenades Cadurciennes » ; l'autre ayant pour titre : « In memoriam ».
La prochaine séance de la Société aura lieu le lundi 31 mars.

Syndicat des Coiffeurs de Cahors et du Lot

Tous les coiffeurs qui ont reçu du Syndicat, vers le 15 janvier, un bon de coupon de Marseille spécifié pour décembre, peuvent aujourd'hui remettre ce bon à leur épicière détaillant en échange de la quantité de savon qui leur a été allouée. En raison des difficultés que nous rencontrons pour obtenir ce produit et la date de la seconde répartition n'étant pas fixée, nos adhérents sont avertis que celle-ci se fera automatiquement entre tous, dès qu'elle sera possible. — Le Président du Syndicat : R. LESIEUR.

Les Sports

STADE CADURCIEN — RUGBY

Dimanche 16 mars 1941, au Stade Lucien-Desprats, Mussidan (1) contre Cahors (1).
Dimanche prochain, en un match comptant pour la poule finale de la coupe du Périgord-Agenais, l'équipe du Stade Cadurcien recevra la belle formation de Mussidan.
Les joueurs cadurciens qui n'ont pu opérer devant leur public depuis de nombreux dimanches, mais qui ont largement prouvé à l'extérieur combien ils étaient dignes de leur classement actuel, feront l'impossible pour faire du beau, du grand rugby.
La ligne d'avants, qui a pris beaucoup de cohésion et qui est parfaitement en souffle, bien enlevée par un beau joueur comme Puyharet, peut résister au meilleur pack régional ; la nouvelle paire de demis Huysbaert-Charvet a fait preuve de beaucoup de précision et de rapidité ; la liaison avec les lignes arrières a pris de la sûreté. Quant à ces lignes arrières, leur vitesse s'est notablement accrue. Chappou, Cubaynes, sont de redoutables sprinters capables des plus belles poussées. Jean Delgal, à l'arrière, donne à juste titre une grande confiance à tous ses camarades.
L'équipe sera choisie parmi les joueurs dont les noms suivent : Carmen, Bourdet, Pégorié, Saliourens, Buis, Saubé, Delles, Solomont, Puyharet, Huysbaert, Charvet, Brunck, Meulet, Helles, Chappou, Cubaynes, Delgal.

EDUCATION PHYSIQUE

Nous ne pouvions passer sous silence les succès remportés par la nouvelle installation moderne de Culture physique, située 22, bd Gambetta.
Y sont traités, dans un cadre agréable et confortable : la gymnastique enfantine, gymnastique pour adultes, gymnastique médicale, massages, rayons, scissos, crans amalgamés.
Tous ceux dont le désir est de rester jeunes et bien portants trouveront désormais à Cahors l'établissement pouvant rivaliser avec ceux de toutes les grandes villes.

LA J.O.C. ET LES TRAVAILLEURS

La J.O.C. organise à travers toute la zone libre, une vaste campagne de propagande pour un statut légal du Jeune Travailleur.

Les conditions de travail des Jeunes sont souvent anormales et demandent une réglementation légale. C'est pourquoi la J.O.C. a mis sur pied un statut du Jeune Travailleur et organisé dans toute la France libre une vaste campagne de propagande.
Des milliers d'affiches, de journaux et de tracts seront placardés, vendus ou distribués, une centaine de meetings seront organisés. La J.O.C. alertera aussi les Jeunes du milieu populaire, non seulement sur le véritable « code du travail des Jeunes », que la J.O.C. a présenté aux Pouvoirs publics, mais aussi sur l'effort personnel qu'ils ont à accomplir pour que la classe ouvrière soit plus belle et plus digne.
Fierté au travail, conscience professionnelle, respect aux jeunes travailleurs, dévouement dans la famille, collaboration au progrès et à la grandeur du pays, fraternité avec tous. — Programme jociste !
Notons d'ailleurs que M. Georges Lamirand, Secrétaire général à la Jeunesse, parant la manifestation populaire de Clermont-Ferrand, organisée par la J.O.C. à la fin du mois.

Malgré les restrictions gardons nos forces

Si nous devons, à l'heure actuelle, nous priver de bien des choses, du moins nous est-il possible de conserver la santé. Ce que ceux qui se sentent faibles, nerveux, déprimés se souviennent qu'il est facile et peu coûteux de se fortifier avec la Quintonine. Un flacon de Quintonine à 5 fr. 85, un litre de vin de table, et l'on obtient aussitôt un excellent vin tonique stimulant qui est en même temps (grâce à sa kola), un aliment d'épargne. Ttes Phies et Phie Orliac à Cahors.

Arrondissement de Cahors

Gojournac

Battue aux sangliers. — Dimanche a eu lieu une battue aux sangliers dans les communes de Gojournac, Frayssinet-le-Gélat, Pomarède et Cassagnes. De nombreux chassards ont participé à cette battue, qui a donné d'excellents résultats.
Après une longue et pénible poursuite, ils ont réussi à abattre 5 sangliers, dont une tête du poids de 75 kilos.
Les propriétaires de la région, qui n'ont pas manqué d'adresser de vives félicitations aux droits chasseurs.

Pern

Pour les prisonniers. — Au cours d'une séance de cinéma donnée au bénéfice des prisonniers de guerre de notre localité, une somme de 1.500 francs a pu être réalisée. Cette somme est destinée à l'envoi de colis à nos chers absents.

Quand le sang travaille la femme

Les irrégularités, les douleurs menstruelles, la congestion du visage après les repas, la lourdeur des jambes, le gonflement des chevilles, les brusques étouffements, les vertiges, bourdonnements d'oreilles, éblouissements, douleurs fugitives dans les membres, palpitations « points » au cœur sont autant de signes que votre sang circule mal. Vous supprimez ces maux mystérieux en prenant des Gouttes Floride qui agissent à la fois sur le sang, sur le cœur et sur les vaisseaux. Elles exercent aussi une action bénéfique et décongestive sur les organes féminins. De composition uniquement végétale, les Gouttes Floride sont bien supportées par les personnes les plus délicates. Ttes Phies : 12 fr. 25 le flacon.

Arrondissement de Figeac

Gorses

Légion des Combattants. — Dimanche 9 mars, a eu lieu la première réunion 1941 des anciens combattants de Gorses 1914-18 et 1939-40. Plus de cent légionnaires y assistèrent.
Après diverses communications du secrétaire, on procéda à l'élection du bureau pour 1941. Voici les noms des membres du bureau communal et du comité local, élus :
Président : Castagné Jules, combattant 1914-18 ; vice-présidents : Gouzou Edouard (1939-40) ; Mayniel Louis (1914-18) ; secrétaires : Bédemes Louis (1914-18), Bédemes Maurice (1939-40), prisonnier ; trésorier : abbé Couderc Georges, curé (1914-18 et 1939-40).

Membres du Comité communal : Cavanhié Pierre (1914-18) ; Venries Jean (1914-18) ; Canal Henri (1914-18) ; Colombié Albert (1914-18) ; Fontange Louis (1914-18) ; Souleyr Marcel (1939-40) ; Lagane Antoine (1939-40) ; Lac Edmond (1939-40) ; Gibel Emile (1939-40), prisonnier ; Gouzou Irénée (1939-40), prisonnier ; Destruel Henri (1939-40), prisonnier ; Lantugues Maurice (1939-40), prisonnier.

Marcilhac

Le Général Niessel en tournée. — Pour la seconde fois, et à la grande satisfaction des habitants de Marcilhac, le général Niessel est venu nous entretenir de sa mission : le Secours National ; l'œuvre du Maréchal Pétain.
La matinée de dimanche, 9 mars, fut consacrée aux Légionnaires. Après avoir déposé une gerbe au Monument aux Morts de la guerre, devant une foule recueillie, le général s'est rendu à la Mairie, où il a été reçu par M. F. Francou, ancien président des Combattants de la commune. Ce dernier lui a souhaité la bienvenue et lui a présenté la Légion communale.
Immédiatement, un bureau s'est constitué. Président et vice-président : MM. F. Francou et Emile Delmas, ancien député. Puis viennent les trésoriers, secrétaires et membres divers. Les Légionnaires apprennent avec plaisir que M. Emile Delmas, ancien député, mutilé et chevalier de la Légion d'honneur, est nommé délégué cantonal en ce qui concerne la Légion.
Le général Niessel préconise l'étroite union des combattants et des non-combattants autour de la personne du Maréchal Pétain.
A 14 h., les habitants de Marcilhac, les enfants des écoles accompagnés de leurs maîtres, ont vu le drapeau tricolore et une photo du Maréchal, emblèmes sacrés de la Patrie. L'attention est amorcée dès que le capitaine Alric commence à raconter l'invasion allemande, puis le désarmement des prisonniers et leur départ vers des lieux inconnus. Il insiste sur la noblesse de cœur de la population des régions envahies ; femmes, adolescents, enfants, qui apportent aux captifs les témoignages de leur tendresse. Enfin, nous nous sommes vus dans les combats, en surplis ou le manque de nouvelles est le supplice de toutes les heures. Quand M. Alric termine sa causerie, il est vivement applaudi et les yeux sont humides.
Le général Niessel, bien grand dans sa simplicité, a été très apprécié. D'une voix prévenante, il parle en faveur du Secours National. Comment ne pas être convaincu devant le parallèle qui s'établit : les réfugiés entrant chez eux et manquant de tout ; nous, gens de la zone libre, avec nos biens intacts !
Puis, le général rappelle la glorieuse époque du Maréchal Pétain. Il ne nous appartient pas d'en dire plus long sur le Chef de l'Etat français ; nous tombons ici dans le banal. Ce que nous vivons nous honorons à nous faire l'interprète de la population pour remercier l'éminent conférencier des renseignements et instructions qu'il a bien voulu nous fournir.
Nous ne pouvons passer sous silence la remarque faite en cours de séance et que voici : Au premier rang, et devant le général, se trouvait, debout, la jeunesse de nos écoles. Ces enfants, pressés l'un contre l'autre, restent attentifs jusqu'au bout. Jamais leur attention silencieuse n'a été aussi soutenue en défaut. Leurs yeux brillants, leur attitude droite marquaient le degré d'intérêt qu'ils prenaient à la parole entendue. Ils n'eurent ni geste lassé, ni pose nonchalante. Nous les félicitons vivement pour leur tenue.

Leur bourse s'est vidée, pour une noble cause, dans les mains du Chef qui leur parlait avec persuasion et douceur.

Il est bon d'associer l'enfant aux réves d'avenir. Plus la jeunesse prend conscience. Avec des guides sûrs, il peut pénétrer dans le domaine de l'idée pure, de la pensée bienfaisante.
Pour conclure, bonne journée à tous les points de vue.
1.080 fr. ont été remis au général Niessel.
Légion des Combattants. — Dimanche dernier, à 14 h., à la Mairie, la réunion des Combattants de 1914-18 et de 1939-40, en vue de la constitution de la section locale de la Légion. Cette réunion était honorée de la présence du général Niessel, de passage dans la commune, qui a tenu à donner une conférence sur le Secours National.
Le bureau de la Section a été constitué ainsi :
Président : M. Flavien Francou (1914-18) ; vice-président : M. Emile Delmas (1914-18), président cantonal de la Légion pour le canton de Cahors ; secrétaire : M. René Fabre (1939-40) ; secrétaire-adjoint : M. Félix Pradines (1914-18) ; trésorier : M. Paul Delmas (1914-18) ; trésorier-adjoint : M. Jean Pezet (1914-18) ; membres du bureau : mutilés : MM. Paul Marqués, Bernard Lasfargues (1914-18) ; anciens combattants : MM. André Bonjard, Gabriel Oulic (1914-18) ; anciens combattants : MM. Raymond Cabriagne, Gabriel Esrouzailles (1939-40) ; prisonniers de guerre : MM. Emile Pradines, Georges Zacharie (1939-40).

Les fards ne sont rien, le sang est tout

Il est bien certain que pour la fraîcheur et la santé de la peau, et contre tous les ennuis qui arrivent si fréquemment aux femmes, boutons, rougeurs, démangeaisons, eczéma, il faut purifier le sang. Les Sels Lorgan, cinq sels dépuratifs associés, donnent des résultats où tout a échoué. La supériorité des Sels Lorgan sur les autres dépuratifs est que certains de ses composants décongestionnent et éliminent ainsi d'un coup les impuretés et que d'autres composants purifient le sang. C'est la cure dépurative parfaite non marchée, puisque, avec un flacon de 9 fr. 05, on prépare un litre de solution. Ttes Phies.

MACHINE A ECRIRE

A vendre. Ecrire Bureau Journal
AVIS AUX ENTREPRENEURS
Commune de TOUR-DE-FAURE (Lot)
Appel d'offres pour travaux de réfection de chemin rural de la Tour
Montant des travaux : 23.500 fr. (estimation 1937).
Les entrepreneurs désireux de soumissionner sont priés d'adresser avant le 20 mars 1941 leur soumission et les pièces nécessaires à M. l'ingénieur en chef du Génie Rural, Maison de l'Agriculture, place de Varsovie, à Agen.
Consultation du projet à la mairie de Tour-de-Faure, où tous renseignements leur seront donnés.

Le parti valait cependant mieux, à tous les points de vue, que celui à cause duquel j'ai dû vous appeler à Venise.

— Je suppose que, pour mon avenir, je n'ai de conseils à prendre que de moi-même. Après avoir détruit un projet, vous n'allez pas, je suppose, m'imposer un mari.
— Certes non. Je discute seulement. Sylvio vous apportait toutes les garanties de bonheur.
— Au contraire, il ne m'en offrait aucune, puisque je ne l'aime pas.
— Vous paraissiez de si bons amis !
— L'amitié n'est pas souvent le chemin de l'amour.
— Vous croyez votre résolution définitive ?
— Tout à fait.
— Puis-je vous demander pour quel motif vous n'aviez pas raconté à ma mère la démarche de notre ami del Pozzo ?
— Je supposais que lui-même désirait ce silence. Et comme, je le répète, j'éprouve pour lui une très sincère amitié...
— Vous avez eu raison... Je voulais surtout vous parler d'autre chose. Vous vous apercevez que l'été, le plein été, n'est pas la saison la plus agréable de Venise... Vous en souffrez... Votre père répond pour vous... Ma mère serait toute disposée à vous accompagner un mois, où vous le désireriez. Nous sommes près du Trentin que vous ne connaissez pas et qui possède des sites magnifiques.

Imp. COUSSLANT (personnel intéressé)

Le co-gérant : L. PARAZINES.

Saint-Céré

Soirée théâtrale. — Nous avons le plaisir d'annoncer à nos lecteurs que les Tournées Françaises de Paris viennent nous représenter, le vendredi 21 mars, au Foyer Municipal, la célèbre comédie-ballet, « Le Bourgeois Gentilhomme », avec les intermèdes musicaux et les danses et la chorégraphie montées, avec le concours de M. Henri Delour et avec le concours de dix des meilleurs artistes des théâtres parisiens.

Arrondissement de Gourdon

Légion française des Combattants. — Le bureau de la Légion, qui se réunit tous les quinze jours, examine de nombreux cas particuliers de légionnaires ou des veuves de légionnaires, qu'il sanctionne par des interventions ou des vœux transmis à Vichy par l'intermédiaire du bureau départemental.
Nous croyons devoir faire connaître ci-dessous l'un de ces derniers, qui intéresse tout particulièrement la population paysanne :
« La Légion des Combattants, section de Souillac, dans sa séance du 27 février 1941, a émis le vœu que la décoration du mérite agricole soit décernée en temps de guerre, avec palme et citation, aux paysans et agriculteurs qui se seront distingués en produisant davantage que les autres années ou qui auront fourni un effort méritoire en fait de cultures vivrières, que leurs noms et exploits soient portés à la connaissance du pays par voie de la presse et de la radio, étant entendu que l'individualisme paysan sera extrêmement sensible à ces marques de légitime distinction, et que, les femmes de mobilisés, ou de prisonniers qui ont continué ou continuera de produire en l'absence du chef de famille, pourront figurer parmi les récipiendaires pour les motifs que toutes les batailles n'ont pas été livrées, et qu'il nous reste à livrer la bataille de la production agricole, et à y vaincre le hideux visage de la disette. »

Dégagnac

Mort en captivité. — Notre excellent correspondant, M. Martel, vient de recevoir la cruelle nouvelle que son petit-fils, Charles Balmes, est décédé en Allemagne, dans le camp Stalag XI A, n° 84.217. Ce jeune homme, incorporé au 20^e dragons à Limoges, avait fait toute la campagne au groupe de reconnaissance 93, G.R.D.I. Il fut fait prisonnier le 23 juin 1940.
Nous prions M. Martel de croire à toute notre sympathie attristée.
Décès. — C'est avec peine que nous avons appris les décès de : Mme Frézal, née Germaine Gineste, du village de Marinesque, décédée à la suite d'une longue maladie, et celui de Mme Bach, née Lucie Cassan, morte à l'âge de 32 ans, au hameau de Saint-Avit. Nous adressons aux deux familles si cruellement éprouvées nos bien sincères condoléances.

Saint-Denis-près-Martel

A la gare. — M. Solier, facteur-entregardant à St-Denis-Martel, est nommé facteur-chef à Bram (Aude).
Nos félicitations.

Saint-Germain-du-Bel-Air

Foire renise. — La foire du 22 mars coïncidant avec celle de Gourdon, est renisée au lundi 24 mars.

CHEZ NOS VOISINS

Sur la route nationale, à Réalville, une remorque s'est détachée d'une automobile de l'entrepreneur Jardi et a écrasé Mme Marie Foissac, 50 ans, mère de 5 enfants, qui rentrait au village. La malheureuse a été tuée sur le coup.

PETITES ANNONCES

JEUNE FILLE, 28 ans, demande place restaurant ou café. Prendre adresse Bureau du Journal. (33.319).

ON DESIRE louer appartement ou villa, Cahors ou rayonnement, 4 km., loyer : 4.000 fr. environ. S'adresser au Journal.

ON DEMANDE un apprenti ou demi-ouvrier mécanicien vélo, présenté par ses parents. S'adresser : 1, rue Clément-Marot.

ON DEMANDE personne disposant de quelques heures par semaine, pour taper courrier à la machine. S'adresser aux bureaux du Journal.

MACHINE A ECRIRE

A vendre. Ecrire Bureau Journal
AVIS AUX ENTREPRENEURS
Commune de TOUR-DE-FAURE (Lot)
Appel d'offres pour travaux de réfection de chemin rural de la Tour
Montant des travaux : 23.500 fr. (estimation 1937).
Les entrepreneurs désireux de soumissionner sont priés d'adresser avant le 20 mars 1941 leur soumission et les pièces nécessaires à M. l'ingénieur en chef du Génie Rural, Maison de l'Agriculture, place de Varsovie, à Agen.
Consultation du projet à la mairie de Tour-de-Faure, où tous renseignements leur seront donnés.

AVIS DE DECES

Madame Veuve MATTEI Etienne ; Madame et Monsieur TULET Albert et leur fils Jean ; Madame et Monsieur MASSOULIER Emmanuel et leur fils André ; Madame et Monsieur MATTEI François, à Casagione (Corse) et leur famille ; Madame et Monsieur MATTEI André, à Berkane (Maroc), et leur famille ; Madame PAICHI, à Marseille ; Madame et Monsieur BROUSSE François et leur famille ; Madame Veuve MASSOULIER, à Riom (Puy-de-Dôme) et sa famille et tous les autres parents ont la douleur de vous faire part de la mort de
Monsieur Etienne MATTEI
Facteur en retraite
et vous prient d'assister à ses obsèques qui seront célébrées le vendredi 14 mars à 8 heures 45.
Réunion maison mortuaire, route de Villefranche.

80^e Section de Médailles Militaires

Les membres de la Section sont priés d'assister aux obsèques du camarade Matté Etienne.
Convocation pour 8 h. 45 au domicile mortuaire, route d'Arcambal, face à la gare de Cabessut.
P. le Bureau : le Président : Cap. BÉNARD.

REMERCIEMENTS

Les familles DELON, PLANACASSAGNE, CHAVALLIE et tous les autres parents remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie, ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques du regretté

Monsieur Albert DELON

ETUDE DE Maître René BILLIÈRES
avocat à Cahors
63, Boulevard Gambetta

Jugement d'adoption

D'un jugement rendu par le Tribunal civil de Cahors le 20 février 1941, sur la requête à lui présentée par Monsieur FRAYSSE Firmin, propriétaire, et dame GUIRAL Marie-Augusta, sans profession, son épouse, demeurant ensemble à Concois, au lieu dit Mas-de-Carles, le mari agissant, tant en son nom personnel que pour assister et autoriser sa femme, ayant Maître René BILLIÈRES pour avocat, il a été extrait ce qui suit :

« Le Tribunal... homologue l'acte d'adoption reçu par Maître BOUYSSOU, notaire à Cahors, le dix-neuf janvier mil neuf cent quarante et un ; en conséquence, dit qu'il y a lieu à adoption par Monsieur FRAYSSE Firmin, propriétaire, et dame GUIRAL Marie-Augusta, sans profession, son épouse, demeurant ensemble à Concois, au lieu dit Mas-de-Carles, âgés l'un et l'autre de plus de 40 ans, comme étant nés, le mari à Escamps, le 15 juin 1876, et la femme à Concois, le 17 août 1881, en faveur de Mademoiselle FRAYSSE Denise, âgée de plus de 16 ans, comme étant née à Escamps le 24 février 1923, dit que le dispositif du présent jugement sera transcrit sur les registres de l'état civil de l'année courante de la commune d'Escamps, et que mention en sera faite en marge de l'acte de naissance de la demoiselle FRAYSSE Denise, tant sur les registres de l'état civil de la commune d'Escamps que sur ceux déposés au greffe du présent Tribunal... »
Pour extrait certifié conforme par l'avoué soussigné.
Cahors, le 11 mars 1941.
R. BILLIÈRES.

ETUDE DE Maître Jean FABRE

Notaire à CAHORS
VENTE DE FONDS DE COMMERCE
Suivant acte reçu par Maître Jean FABRE, notaire à Cahors (Lot), le 14 février 1941, enregistré à Cahors (A.G.), le 19 du même mois, volume : 781, folio : 89, case 495,
Monsieur Marcel MALRIC, entrepreneur de transports, et Madame Joséphine CALVET, sans profession, son épouse, demeurant ensemble à Cahors, 5, place de la Merzi ;
Ont vendu à :
Monsieur Emilian MARTY, propriétaire demeurant à Cahors, 1, place Saint-Georges, époux de Dame Adèle MASOUI ;
et Monsieur Larrieu MASBOU, propriétaire, demeurant aussi à Cahors, 1, place Saint-Georges, époux de Dame Marguerite MARTY.
Un fonds de commerce d'entreprise de transport par route exploité par le dit Monsieur MALRIC, à Cahors, 5, place de la Merzi, inscrit au Registre du commerce tenu au Greffe du Tribunal de Commerce de Cahors sous le numéro : 155 et comprenant : le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés et le matériel servant à l'exploitation ainsi que toutes licences spéciales attachées à cette exploitation.
L'entrée en jouissance a été fixée au 15 février 1941.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la présente insertion, renouvelant celle parue dans le « Journal du Lot », journal d'annonces légales se publiant à Cahors, feuille du dimanche 2 mars 1941, à Cahors, en l'étude de Maître FABRE, notaire, 2, rue Jean-Caviole.
Pour deuxième avis.
J. FABRE.

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

COMMUNE DE GINDOU
CHEMINS RURAUX
Exécution de la loi du 20 août 1881
Projet de reconnaissance du chemin rural de Villefranche à Gindou
Extrait de l'arrêté du 27 février 1941 ordonnant l'enquête

Article 1^{er}. — Les pièces composant le projet de reconnaissance d'un chemin rural de la commune de Gindou, restées déposées pendant dix jours, du 11 mars 1941 au 20 mars 1941, à la mairie de cette commune où les habitants pourront en prendre connaissance sans déplacement.
Article 2. — A l'expiration de ce délai, et pendant les trois jours qui suivront, M. Bladié, maire de Frayssinet-le-Gélat, Commissaire-enquêteur, recevra à la mairie de ladite commune les déclarations écrites ou verbales des habitants sur l'utilité de la reconnaissance projetée.
Article 3. — Les présentes dispositions annulent celles contenues dans notre arrêté du 4 janvier 1941.
A Cahors, le 27 février 1941.
Le Préfet, signé : Maurice BEZAGU.

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

COMMUNE DE GINDOU
CHEMINS RURAUX
Exécution de la loi du 20 août 1881
Projet de reconnaissance du chemin rural de Villefranche à Gindou
Extrait de l'arrêté du 27 février 1941 ordonnant l'enquête

Article 1^{er}. — Les pièces composant le projet